

Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°6
Conseil Municipal du 25 septembre 2014 à 20 h

L'an **deux mil quatorze**, le **25** du mois de **septembre**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 septembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, PERREARD Hélène, adjointe, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, GALLAGHER Eileen, COLLINET Maëlle, ZOBEL Jean-Paul.

Absents excusés: RUM Pascal, MORIO Daniel, MISSILLIER Valérie.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2014 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au Maire:

- 27 août 2014 (décision 2014-07): délivrance d'une concession d'une case dans le columbarium à Mme Denise DECOSTAZ pour une durée de 30 ans
- 08 septembre 2014 (décision 2014-08): délivrance de deux concessions dans le cimetière communal à Mme Murielle DENAMBRIDE pour une durée de 30 ans

Ordre du jour:

1) Point sur la situation budgétaire en cours d'exercice comptable

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente un état comparatif des sommes inscrites au budget primitif 2014 et des réalisations au 25 septembre 2014 (Voir le comparatif annexé au présent CR) et détaille certains articles:

c/61522 – entretien des bâtiments: beaucoup moins de réalisations que prévu

c/61523 – entretien des voies et réseaux: travaux supplémentaires non prévus au budget primitif

→ Fauchage, élagage, marquages au sol, goudronnage supplémentaire

→ Colas: facture imputée au c/2152

c/70631 – minigolf: les recettes sont en hausse de 40 % par rapport à 2013

c/7366 – taxe de 3 % sur les remontées mécaniques: 86.848 € pour la SA Téléphérique du Pleney (101.777 € en 2013), il manque encore le montant reversé par la SAGETS (28.446 € en 2013)

c/775 – produits des cessions:

→ Lot 18 de la ZA de l'Epure 2 à M. Joël Sauvage = 78.950 €

→ Lot 23 de la ZA de l'Epure 2 à SCI Gingko = 151.450 €

→ Terrains au lieu-dit "les Esserts" à Mrs et Mmes Carré, Rouge et Molliex = 6.830 €

→ Matériel de la salle = 700 €

Pour information, signature ce jour chez Me Simond de l'acte de vente du lot n°13 à M. Tony Dénarié = 45.800 €

c/2152 – installations de voirie: travaux supplémentaires non prévus au BP

→ Signaux Girod = + 4.326 €

→ Extensions EDF = + 7.467 €

→ Géolithe MOE = + 8.220 €

→ Aximum = + 8.012,80 €

→ Cimelak = + 4766 €

→ Colas = + 16.218 € (régul. c/61523)

Monsieur le Maire indique également que la commune s'est fortement désendettée ces derniers mois.

2) Décision modificative n°3

délibération n°D2014_0701

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses et qu'il y a lieu de voter des crédits complémentaires sur l'exercice 2014.

Fonctionnement

Dépenses

c/73925	reversement FPIC	2.401 €
c/678	charges exceptionnelles (Turbé+Denambride)	250 €
c/60633	fournitures de voirie	- 4.000 €
c/61522	entretien des bâtiments	- 10.257 €
c/61523	entretien des voies	- 16.218 €
c/023	virement à la SI	40.988 €
	total	13.164 €

Recettes

c/6419	remboursements sur rémunération	3.540 €
c/70328	autres droits de stationnement	1.800 €
c/70631	recettes minigolf	2.325 €
c/70878	remboursements par d'autres redevables	2.246 €
c/7336	droits de place	1.062 €
c/7788	autres produits exceptionnels	2.191 €
	total	13.164 €

Investissement

Dépenses

chapitre 21	immobilisations corporelles	49.000 €
-------------	-----------------------------	----------

Recettes

c/ 021	virement de la SF	40.988 €
c/ 1323	subvention du CG	4.512 €
c/ 1332	subvention du CG (amendes de police)	3.500 €
	total	49.000 €

Accord à l'unanimité.

3) Etats d'assiette des coupes de bois pour l'année 2015

délibération n°D2014_0702

Monsieur Stéphane MULATIER, vice-président de la commission "agriculture, montagnes, forêts", fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015 sur le secteur Bonneville

Série	Parcelle	Proposition ONF	Dispositif	Année de passage programmée	Renseignements complémentaires	Vol.Rx présumé (m3)	Vol.Fs présumé (m3)	Décision propriétaire
Unique	N	PRINT15		2015	6.000 €	200	0	PRINT15
	P	AJO15		2016		300	0	AJO15

Accord à l'unanimité.

Monsieur Stéphane MULATIER fait ensuite part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015 sur le secteur Thonon

Série	Parcelle	Proposition ONF	Dispositif	Année de passage programmée	Renseignements complémentaires	Vol.Rx présumé (m3)	Vol.Fs présumé (m3)	Décision propriétaire
2	F	SUP15		2015		0	0	SUP15
	J	SUP15		2015		0	0	SUP15

Accord à l'unanimité.

4) Proposition de partenariat avec l'association ACTIOM pour une offre de contrats de complémentaire santé à destination des habitants de la commune

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente la proposition de partenariat avec l'association ACTIOM, association loi 1901:

Aujourd'hui 4,5 millions de français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé et bien d'autres se couvrent à minima par manque de moyens financiers.

Les contrats collectifs en entreprise donnent aujourd'hui une réponse destinée uniquement aux salariés.

L'association ACTIOM a été créée pour proposer des alternatives à la dégradation du pouvoir d'achat de ses adhérents.

"Ma Commune Ma Santé" est une solution mutualisée négociée auprès de mutuelles spécialisées, dédiée exclusivement aux résidents de la commune partenaire du projet. Elle est commercialisée par le groupe SOFRACO, groupe de courtage en assurances, représenté sur la commune par M. Philippe NANCHE.

"Ma Commune Ma santé" est la réponse aux besoins de couverture santé des administrés non éligibles aux contrats collectifs et en recherche de maintien ou d'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Bénéfices pour les administrés:

- Tarifs mutualisés moins de 60 ans / plus de 60 ans
- Les mêmes avantages quelle que soit la taille de la commune
- Grilles de prestations adaptées par tranche d'âge
- Pas de sélection médicale, pas de questionnaire de santé
- 2 mutuelles, 6 offres.

Bénéfices pour la municipalité:

- Aucun engagement financier
- Action forte en faveur du pouvoir d'achat des administrés
- Action sociale déterminante pour les exclus des systèmes de remboursement de frais de santé via les CCAS
- Aucune gestion en mairie, kit d'information et de souscription à disposition des administrés

La durée de l'engagement de la commune:

Il n'y a aucun engagement contractuel, ni financier de la part de la commune. C'est l'association ACTIOM qui est signataire des contrats avec les mutuelles. La mairie ne fait que proposer un service supplémentaire auprès des administrés. La lettre d'accréditation reste en mairie et/ou dans le CCAS.

Les modalités de rétractation, le cas échéant:

La mairie peut à tout moment retirer son accréditation. Les administrés qui auront souscrit à l'offre "Ma commune Ma santé" resteront assurés et conserveront leurs mutuelles tant qu'ils seront adhérents à l'association. Un administré qui déménage également. Ils restent par ailleurs libres chaque année de changer de mutuelle.

A l'heure actuelle, sur le territoire national, 10 communes sont déjà adhérentes et une centaine ont donné un accord de principe.

Monsieur le Maire propose un tour de table afin de recueillir les avis de chacun. Monsieur Bertrand BUCHS aurait souhaité des informations plus larges concernant ce dossier.

Monsieur le Maire demande ensuite un vote pour l'ajournement de ce point et son inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal: 3 voix POUR (Nadia NASSIVERA, Bertrand BUCHS et Stéphane MULATIER) et 9 voix CONTRE.

Il propose donc de passer au vote immédiatement.

Accord à la majorité

par 9 voix POUR (Joël VAUDEY, Hélène PERREARD, Chantal BERTHIN, Laurent ROUGE, Maëlle COLLINET, Sabine RIONDEL, Eileen GALLAGHER, Jean-Paul ZOBEL et Pascal ROUILLER-MARTIN) et 3 voix CONTRE (Nadia NASSIVERA, Bertrand BUCHS et Stéphane MULATIER).

5) Point sur les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Madame Hélène PERREARD, 3^{ème} Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et sociales indique que 55 enfants sur 71 sont inscrits aux activités prévues dans le cadre des TAP les mardi et vendredi après-midi de 14h35 à 16h05.

Les agents communaux responsables de l'animation sont toujours très motivés et dynamiques.

Les groupes des "grands" sont descendus jouer au minigolf et ont visité la ferme du GAEC Lhottis au Bouchet avec fabrication de la tomme blanche.

Les ateliers sont plus compliqués à mettre en place pour les élèves de maternelle qui sont très fatigués.

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) sera validé lors du prochain conseil d'école et transmis aux services départementaux de l'Education Nationale avant la fin de l'année.

Madame Maëlle COLLINET et Monsieur Laurent ROUGE, parents d'élèves, précisent que les enfants sont enchantés des activités organisées et que le choix de l'horaire en fin de journée est judicieux.

6 agents ont suivi la formation PSC1 organisée par le centre de secours de Cluses le 20 septembre dernier.

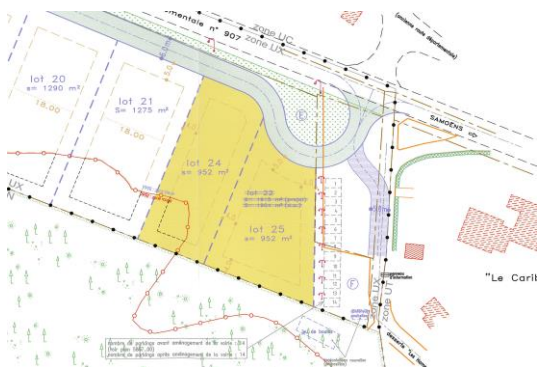
Madame PERREARD indique qu'un agent l'a sollicitée pour une formation préparant au BAFA.

6) Vente du lot n°25 de la ZA de l'Epure 2

délibération n°D2014_0704

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commission Communale d'Urbanisme a étudié favorablement le dossier présenté par M. et Mme Paul LEROY qui souhaitent se porter acquéreur du lot n°25 de la Zone Artisanale de L'Epure 2 d'une surface de 952 m² pour y installer une boulangerie avec fournil et espace de vente et leur habitation.

Monsieur le Maire rappelle que le lot n°22 a été divisé en deux nouveaux lots n°24 et 25 de 952 m² chacun.



Accord à l'unanimité sous réserve de la présentation d'une garantie bancaire avant le 31 décembre 2014.

7) Point sur le projet de jeux gonflables présenté par Sébastien et Kelly DENAMBRIDE

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente le projet déposé par Kelly et Sébastien DENAMBRIDE qui souhaitent installer une aire de jeux gonflables derrière le minigolf, cet emplacement étant idéal avec son ombrage naturel approprié aux structures gonflables et donne lecture de l'avis de la DDT sur l'implantation de ce projet située en partie en zone rouge du PPRI.

Il précise ensuite leurs besoins:

Apport en électricité pour les souffleurs

Superficie d'environ 600 m² avec possibilité d'agrandissement pour les jeux d'eau

Autorisation de vente de boissons

Sanitaires (à la demande des parents)

Sécurisation du site avec une clôture en bois de trois couleurs autour de nos structures gonflables avec une entrée et une sortie qui peut être démontée l'hiver

Les structures sont dégonflées chaque soir et le site est fermé en cas de mauvais temps

Ouverture du site d'avril à novembre.

Monsieur le Maire organise un tour de table afin de recueillir les avis de chacun et propose un vote de principe sur ce dossier mais avec des réserves (électricité, débit de boissons, arbres à couper à moyen terme sur ce secteur, durée de la convention....)

Accord à la majorité

par 5 voix POUR (Joël VAUDEY, Hélène PERREARD, Chantal BERTHIN, Jean-Paul ZOBEL et Sabine RIONDEL),

6 ABSTENTIONS (Pascal ROULLER-MARTIN, Bertrand BUCHS, Stéphane MULATIER, Eileen GALLAGHER, Maëlle COLLINET et Laurent ROUGE)

et 1 voix CONTRE (Nadia NASSIVERA).

8) Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) – reversement par le SYANE à la commune

délibération n°D2014_0705

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions prévues à l'article L 5212-24 du CGCT qui permettent au SYANE (qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) de reverser à chaque commune membre une fraction de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité perçue sur son territoire et propose d'approuver ce reversement par le SYANE.

Accord à l'unanimité

9) Point sur les dossiers en cours à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

➤ SCOT

Le préfet a rencontré en juillet les présidents des 4 CC (CCMG, 2CCAM, Pays du Mt Blanc, Faucigny Glières). Il pense que l'intérêt du territoire serait de travailler sur ce périmètre des 4 CC.

La discussion entre élus laisse penser que le SCOT sur un périmètre de 2 EPCI pourrait être plus rapide à réaliser. Cependant la réalisation d'un SCOT sur le périmètre des 4 EPCI serait bien plus pertinente en terme de poids de décisions vis à vis des territoires voisins et dans le département.

L'esprit et la démarche du Giffre se rapprochent de la position de Chamonix.

L'Arve se rapprocherait de la position de l'ensemble Passy/St Gervais.

Trois référents ont été nommés au sein de la CCMG pour entamer les discussions avec nos partenaires.

➤ **MUTUALISATION DES SERVICES**

L'idée est de permettre aux communes de réaliser des économies en groupant certaines commandes ou en optant pour des partenaires communs concernant certaines prestations de services.

Un questionnaire a été envoyé en juin à chaque commune pour recenser ses besoins notamment:

- pour l'entretien de la voirie (goudron)
- les carburants
- l'assistance juridique
- la maintenance téléphonie/informatique
- la communication
- ...

➤ **ETUDE FINANCIERE**

Un appel d'offres a été lancé pour lequel 3 entreprises ont fait valoir leur candidature.

Objet de la mission :

1/Les enjeux de la réforme territoriale

1.1/Les transferts de compétence actés

(étude, élaboration, suivi du Scot, de l'instruction des demandes d'occupation des sols, du contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme)

1.2/La prise de compétence dans le futur

Pour anticiper l'intégration de compétences nouvelles telles que :

- Services et actions sociales comme les transports scolaires ou le transport touristique
- L'environnement (milieux aquatiques, assainissement)

2/L'optimisation des ressources et étude d'opportunité de passage en FPU

2.1/Les leviers fiscaux des contributions directes

2.2/Modification du régime fiscal

- Les conséquences pour la CCMG et chaque commune
- Les conséquences pour les entreprises et les ménages

3/Etude prospective

3.1/Estimation de l'évolution des charges de fonctionnement

3.2/Evaluation de la capacité d'investissement dans les 6 prochaines années

➤ **CENTRE NAUTIQUE ET SPORTIF**

Elaboration en cours du cahier des charges pour une étude de faisabilité sur le site de la CCAS à Morillon.

Objet de la mission:

La mission consiste en l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la création d'un équipement aquatique. Cette étude doit éclairer le choix du maître d'ouvrage quant aux conditions de réalisation du projet en :

- Confirmant la demande de la clientèle,
- Choissant l'équipement le mieux adapté au territoire car les souhaits exprimés sont divers : piscine couverte, ludique, bien être, SPA, tennis couverts, etc...
- Vérifiant sa faisabilité technique et financière par rapport aux capacités financières de la collectivité.

10) Questions diverses

- demande de nivellement de terrain dans la ZA des Hottes Est par M. Pascal DEFFAUGT: afin de combler une plateforme couverte de souches d'arbres, de branches qui devient insalubre et qui abrite des animaux nuisibles, il propose de la niveler avec de la terre végétale actuellement terrassée au lieu-dit "la Combe". La renouée du Japon présente sur ce secteur sera détruite.

Monsieur le Maire organise un tour de table afin de recueillir les avis de chacun et propose un vote de principe:
Accord à la majorité par 11 voix POUR
et 1 voix CONTRE (Pascal ROUILLER-MARTIN)

- congrès des Maires du 25 au 27 novembre prochain à Paris (Jean-Paul ZOBEL): rappel pour les élus intéressés

- Présentation du Plan Tourisme à Samoëns (Maëlle COLLINET et Chantal BERTHIN): la commune est peu concernée (plan axé sur les pistes cyclables et le ski)

- Bâtiment de M. Joël SAUVAGE dans la ZA de l'Epure (Chantal BERTHIN): Il est immense et très haut, est-il conforme au PLU?

- Statues à l'église (Bertrand BUCHS):

Il propose d'inviter M. BERGER, conservateur des antiquités et objets d'art des Archives Départementales, qui est d'accord pour venir à Verchaix ainsi que quelques paroissiens.

Il indique également que Monsieur NACHON refuse catégoriquement la réalisation d'une nouvelle statue en pierre.

- Dossier des logements à la Pastorale (Laurent ROUGE): où en est-on?

Monsieur le Maire indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

- Alpage de Joux Plane (Stéphane MULATIER): Monsieur Michel DUNOYER souhaiterait rencontrer les élus sur place suite aux travaux réalisés pour sa plateforme de traite. RDV à fixer.

- Visite de la STEP pour les élus le samedi 18 octobre à 9h (Joël VAUDEY)

- Etude sur l'aménagement de la RD 907 (Nadia NASSIVERA): où en est-on?

Monsieur le Maire indique que l'étude est actuellement en cours de réalisation.

Fin de la réunion à 23h00.